Avenir de la langue française
Association loi 1901
Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,
ALF _rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :_
Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

Paris, le 11 juillet 2025

Ministère des Armées
À l'attention de M. Sébastien Lecornu, ministre
60, boulevard du général Martial Valin
75509 Paris cedex 15

Lettre recommandée avec AR accompagnée d'envoi par courriel

Objet : Non-respect de l'article 11 du décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 - Recours amiable

Monsieur le Ministre,

Avenir de la langue française (ALF), association agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la Communication pour défendre la langue française, attire votre attention sur le non-respect de l'article 11 du décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 par le ministère des Armées.

En effet, ce dernier emploie dans les intitulés de certaines fonctions et dans certaines communications des termes tels que « big data », « data », « data center », « learning », « battle lab », « data scientist », « leadership », « task force » et « coaching ».

Ces termes sont des termes anglais qui ont tous des traductions proposées par la Délégation Générale à la Langue française et aux Langues de France, consultables sur France Terme.

La publication de ces traductions au Journal officiel rend leur utilisation obligatoire *(voir pièces jointes n°1 et 3).*

L'emploi des termes anglais constitue donc une infraction au décret n° 96-602 du 3 juillet 1996.

L' article 11 est ainsi rédigé :

« Les termes et expressions publiés au Journal officiel sont obligatoirement utilisés à la place des termes et expressions équivalents en langues étrangères :

1° Dans les décrets, arrêtés, circulaires, instructions et directives des ministres, dans les correspondances et documents, de quelque nature qu'ils soient, qui émanent des services et des

établissements publics de l'Etat ; » *(voir pièce jointe n°2).*

Avenir de la langue française
Association loi 1901
Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,
ALF *rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :*
Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

Aussi, par la présente, **nous vous demandons de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que les termes anglais ci-dessus ne soient plus employés par le ministère des Armées. Cette demande concerne tous vos supports de communication.**

Si notre demande se heurtait à des directives contraires ou contraignantes émanant de vos autorités de tutelle, ou si vous avez des arguments justifiant l'emploi de ces termes malgré leur non-conformité à la loi française, nous vous demandons de bien vouloir nous en faire part précisément dans les délais les plus courts.

Sinon, nous vous saurons gré de nous communiquer, sous deux mois à compter de la date de réception de la présente, votre engagement pour mettre votre établissement à conformité, ainsi que le dispositif que vous envisagez de mettre en place pour répondre aux exigences de la Loi.

A défaut, notre association n'aura d'autre choix que d'engager une procédure contentieuse.

Espérant que le bon sens et le respect de la Loi l'emporteront, et que nous n'aurons pas à saisir le Tribunal administratif, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

Serge Dubief

Président

Siège social : ALF abs Maison de la Vie associative du 12e-181, avenue Daumesnil – 75012 - Paris
n° SIRET : 394 241 590 000 22 - Code APE : 9499Z
***Adresse postale : BP 6 - 77430 - Champagne-sur-Seine** / Téléphone : 06 59 74 72 82*
courriel : avenirlf@laposte.net - www.avenir-langue-francaise.org

Pièces jointes

Pièce n° 1 – Série de liens et images montrant l'emploi des termes anglais tels que « big data », « data », « data center », « learning », « battle lab », « data scientist », « leadership », « task force » et « coaching » par le ministère des Armées (9 exemples)

1.1 https://www.defense.gouv.fr/sites/default/files/bulletin-officiel/Arr%C3%AAt%C3%A9%20du%2005%20juillet%202024.pdf

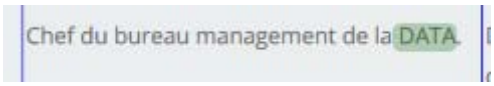

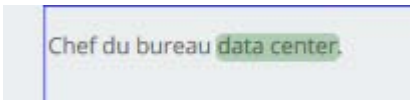

1.2 https://www.defense.gouv.fr/drm/actualites/decouvrez-drm-actions

1.3 https://www.defense.gouv.fr/drm/nos-metiers#title-2403

1.4 https://www.defense.gouv.fr/actualites/battle-lab-terre-catalyseur-dinnovation-larmee-terre

1.5 https://www.defense.gouv.fr/air/actualites/battle-lab-drone-lada-2024-federer-lecosysteme-antidrones-innover-ensemble

COMFRSTRIKEFOR est le commandant désigné de la task force chargée de mettre en œuvre la force aéronavale nucléaire (FANU),

1.6 https://www.defense.gouv.fr/sites/default/files/bulletin-officiel/Instruction%20provisoire%20N%C2%B0%201179%20MGM%20du%2030%20juillet%20202

Rencontre avec Emma data scientist

Métiers Numérique Témoignage

Direction : DIRISI / Publié le : 27 novembre 2024

Le métier de data scientist vous intrigue ? Pour en savoir plus sur ce domaine, rencontre avec Emma,

4.pdf

La Capitaine Océane : de la Boxe au leadership militaire

Les exigences du coaching de haut niveau en milieu militaire

1.7 https://www.defense.gouv.fr/dirisi/actualites/rencontre-emma-data-scientist

1.8 https://www.defense.gouv.fr/epae/actualites/capitaine-oceane-boxe-au-leadership-militaire

Pièce n°2 – Article 11 du décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 :
https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000030403840

Décret n°96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française

Article 11

Version en vigueur depuis le 28 mars 2015

Modifié par DÉCRET n°2015-341 du 25 mars 2015 - art. 2

Les termes et expressions publiés au Journal officiel sont obligatoirement utilisés à la place des termes et expressions équivalents en langues étrangères :

1° Dans les décrets, arrêtés, circulaires, instructions et directives des ministres, dans les correspondances et documents, de quelque nature qu'ils soient, qui émanent des services et des établissements publics de l'Etat ;

2° Dans les cas prévus aux articles 5 et 14 de la loi du 4 août 1994 susvisée relative à l'emploi de la langue française.

La commission observe l'usage prévu au présent article des termes et expressions publiés.

Pièce n° 3 – Définition par la DGLFLF en langue française des termes anglais employés

Big data : https://www.culture.fr/franceterme/terme/COGE874
Data : https://www.culture.fr/franceterme/terme/INFO118
Data center : https://www.culture.fr/franceterme/terme/INFO952
Battle Lab : https://www.culture.fr/franceterme/terme/DEFE817
Learning : https://www.culture.fr/franceterme/terme/EDUC163
Battle lab : https://www.culture.fr/franceterme/terme/DEFE817
Data scientist : https://www.culture.fr/franceterme/terme/INFO930
Leadership : https://www.culture.fr/franceterme/terme/ECON95
Coaching : https://www.culture.fr/franceterme/terme/ECON829
Task force : https://www.culture.fr/franceterme/terme/DEFE898

Pièce n° 4 – Parution au Journal officiel de traductions des termes anglais « big data », « data », « data center », « learning », « battle lab », « data scientist », « leadership », « task force » et « coaching »

mégadonnées

Journal officiel du 22/08/2014

Domaine
INFORMATIQUE

Définition
Données structurées ou non dont le très grand volume requiert des outils d'analyse adaptés.

Note
On trouve aussi l'expression « données massives ».

Équivalent étranger
big data (en)

donnée

Journal officiel du 22/09/2000

Domaine
INFORMATIQUE - TÉLÉCOMMUNICATIONS

Définition
Représentation d'une information sous une forme conventionnelle destinée à faciliter son traitement.

Équivalent étranger
data (en)

Source
révision de l'arrêté du 22 décembre 1981

centre de données

Journal officiel du 16/11/2019

Domaine

INFORMATIQUE

Définition

Site physique où sont regroupées des infrastructures informatiques et de télécommunication destinées à stocker, à traiter ou à distribuer des données de façon sécurisée.

Note

1. Une organisation peut posséder son ou ses propres centres de données ou recourir à ceux d'un prestataire de services.
2. L'informatique en nuage recourt aux centres de données.
3. La taille de certains centres de données nécessite leur implantation à proximité d'une source d'énergie importante et d'une dorsale.

Équivalent étranger

data center (en) (EU), data centre (en) (GB)

analytique des apprentissages

Journal officiel du 12/12/2023

Domaine

ÉDUCATION - FORMATION

Définition

Analytique qui est mise en œuvre dans le but d'améliorer les performances d'un système numérique d'apprentissage, à partir des données d'activité cognitive résultant de son utilisation par les apprenants.

Équivalent étranger

learning analytics (en)

laboratoire technico-opérationnel

Journal officiel du 05/12/2013

Abréviation

LTO

Domaine

DÉFENSE / Opérations

Définition

Entité de recherche et d'expérimentation qui élabore et met en œuvre des méthodes permettant de simuler des situations, actuelles ou futures, d'engagement des forces armées, afin d'orienter la prise de décision relative aux capacités attendues de ces forces et aux moyens nécessaires à leur mission.

Équivalent étranger

battlelab (en)

expert en mégadonnées

Journal officiel du 26/09/2017

Domaine

INFORMATIQUE

Définition

Spécialiste de l'extraction et de l'exploitation d'informations pertinentes à partir de mégadonnées, qu'il organise, traite et interprète à l'aide d'outils statistiques, mathématiques et informatiques.

Équivalent étranger

data scientist (en)

primauté, n.f.

Journal officiel du 12/05/2000

Domaine

TOUS DOMAINES

Définition

Le fait pour une personne ou une organisation d'occuper le premier rang dans son domaine d'activité.

Note

Selon les cas, « domination », « prépondérance », « prédominance », « suprématie » peuvent être également utilisés.

Équivalent étranger

leadership (en)

force opérationnelle

Journal officiel du 29/06/2019

Domaine

DÉFENSE / Opérations

Définition

Ensemble des moyens militaires, tant humains que matériels, choisis et organisés en vue d'une opération déterminée.

Équivalent étranger

operational force (en), readiness force (en), task force (en)

Attention

Cette publication annule et remplace celle publiée au *Journal officiel* le 22 septembre 2000.

mentorat

Journal officiel du 26/03/2004

Domaine

ÉCONOMIE ET GESTION D'ENTREPRISE

Définition

Activité du mentor.

Équivalent étranger

coaching (en)